



Bundesverwaltungsgericht
Tribunal administratif fédéral
Tribunale amministrativo federale
Tribunal administrativ federal

Medienmitteilung – Communiqué aux médias – Comunicato per la stampa – Media release

Le Tribunal administratif fédéral lance la phase de recrutement du personnel Première séance d'information de la Direction provisoire du Tribunal – Mise au concours des postes – Statut privilégié pour les anciens collaborateurs

Berne, le 26.01.2006. Ces derniers jours, le Tribunal administratif fédéral a mis environ trois cents postes au concours. Il s'agit d'abord de recruter les greffières et les greffiers du nouveau Tribunal, qui débutera son activité au début 2007. Il s'agit également de rechercher des collaborateurs pour les domaines relevant des ressources humaines, des finances, de l'informatique, de la logistique, de la publication, documentation et information (knowledge) ainsi que de la chancellerie. La première séance d'information a porté sur l'avancement des travaux pour la mise en place du nouveau Tribunal et sur les questions relatives au personnel. A l'issue de cette séance s'est tenue la première réunion de la Cour plénière des juges administratifs fédéraux élus en automne dernier.

La séance d'information a suscité un vif intérêt de la part des collaborateurs des commissions de recours et des services de recours de la Confédération. Leurs tâches seront reprises dès l'année prochaine par le nouveau Tribunal administratif fédéral et les postes correspondants dans l'administration fédérale seront supprimés. Une ordonnance du Conseil fédéral garantit un certain traitement préférentiel de ces collaborateurs. «L'obligation de recruter les candidates et candidats les plus qualifiés rend toutefois inévitable que des candidatures externes soient également prises en considération», constate Hans Urech, président de la Direction provisoire du Tribunal: «C'est la raison pour laquelle nous mettons publiquement tous les postes au concours».

Juan Gut, Directeur de l'Office fédéral du personnel, a évoqué dans son exposé la situation particulière des collaborateurs dont la candidature au Tribunal administratif fédéral ne pourra pas être retenue. Toutes les personnes concernées seront informées au plus tard au milieu de l'année. La Confédération en tant qu'«ancien» employeur s'engage en outre à faire tout son possible pour les aider à retrouver un travail raisonnablement exigible. Si des licenciements devaient être inévitables, ils seront effectués de manière supportable sur le plan social.

Les postes sont publiés sur Internet et annoncés dans les grands journaux suisses.

La première réunion de la Cour plénière des septante et un juges élus en automne dernier a été placée sous le signe de l'information et de la rencontre personnelle.

Pour d'autres informations:

Hans Urech, Président, tél.: 031-324-8143; E-Mail: hans.urech@reko-evd.admin.ch